

*Affaires courantes*

la Chambre que plus de 60 000 employés de maison étrangers qui sont arrivés au Canada depuis 1981 ont répondu aux besoins de nombreux Canadiens alors qu'il n'y avait pas d'employés de maison disponibles au pays, que presque la moitié de ces employés sont des femmes, venant pour la plupart de minorités visibles, que ces employés ont répondu à un grand besoin de main-d'oeuvre, et que plus de 80 p. 100 d'entre eux ont été depuis reçus comme immigrants, ce qui indique leur valeur et leur capacité d'adaptation au Canada.

Les pétitionnaires estiment que cette nouvelle directive du ministre de l'Immigration ne tient pas compte des besoins des employeurs canadiens, ignore impitoyablement les besoins des femmes du monde entier et contrevient à un principe fondamental de la politique d'immigration non discriminatoire qui existe depuis longtemps au Canada.

À ces causes, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'annuler la nouvelle directive, de reconnaître la contribution passée, actuelle et future des employés de maison étrangers au bien-être social et économique du Canada, de rétablir les valeurs de tolérance et d'humanisme du Canada, et de conserver au Canada l'estime dont il jouit dans le monde entier.

Je voudrais, monsieur le Président, me joindre aux pétitionnaires et demander au ministre d'annuler la nouvelle directive, au nom de l'égalité et de la dignité humaine.

## LES PRIX DE L'ESSENCE

**M. Mac Harb (Ottawa—Centre):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par des habitants d'Ottawa, de Nepean, de Gloucester, de Vanier, de Kanata, de Manotick et d'autres villes de la région d'Ottawa—Carleton. Ces électeurs sont outrés par le prix de l'essence dans la région d'Ottawa—Carleton, comparativement à d'autres régions de l'Ontario.

Ils demandent au gouvernement de corriger cette injustice en modifiant la Loi sur la concurrence.

• (1550)

## LES EMPLOYÉS DE MAISON

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des résidents du Canada dont beaucoup sont des employés de maison.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de prier le ministre de l'Immigration de donner aux employés de maison étrangers la possibilité de ne pas habiter chez leur employeur en dehors de leurs heures de

travail, vu que cela conduit souvent à du harcèlement sexuel et à une exploitation continuelle.

Ils demandent en plus que l'expérience de travail ait plus d'importance que la formation théorique et que le travail de maison soit reconnu comme une profession en demande au Canada. Ils demandent enfin que les points nécessaires soient accordés en vue de l'obtention du statut de résident permanent.

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 200 signataires qui sont des parents adoptifs.

Cette pétition est présentée conformément à l'article 36 du Règlement, et ces parents adoptifs, tous de la région de Thunder Bay, demandent au gouvernement de reconsidérer sa position quant à la législation touchant les parents adoptifs du Canada et de faire cesser la discrimination entre les parents biologiques et les parents adoptifs. Il s'agit en réalité de la même chose.

## LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions se rapportant aux audiences du CRTC et à la soumission d'Unitel.

Dans la présente affaire, les pétitionnaires craignent que toute augmentation de la compétition dans le domaine des télécommunications nuise à l'accessibilité des services, particulièrement pour les gens des régions rurales.

Ils demandent donc au ministre des Communications de consulter toutes les parties en cause, et plus précisément les citoyens habitant à l'extérieur des zones urbaines, lesquels subiront de graves conséquences en cas de déréglementation. Ils demandent en outre au ministre de tenir des audiences dans diverses collectivités avant de trancher le sort du système de télécommunications du Canada.

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** L'autre pétition, monsieur le Président, porte sur la question du bois d'oeuvre et l'industrie forestière en Colombie-Britannique.

Elle est signée par un certain nombre de personnes de ma circonscription, qui habitent Westbridge, Greenwood, Princeton, Grand Forks et d'autres localités où les gens ont peur que la gestion de leurs forêts échappe aux Canadiens.